

N° 80 - bimensuel - 7 avril 2001

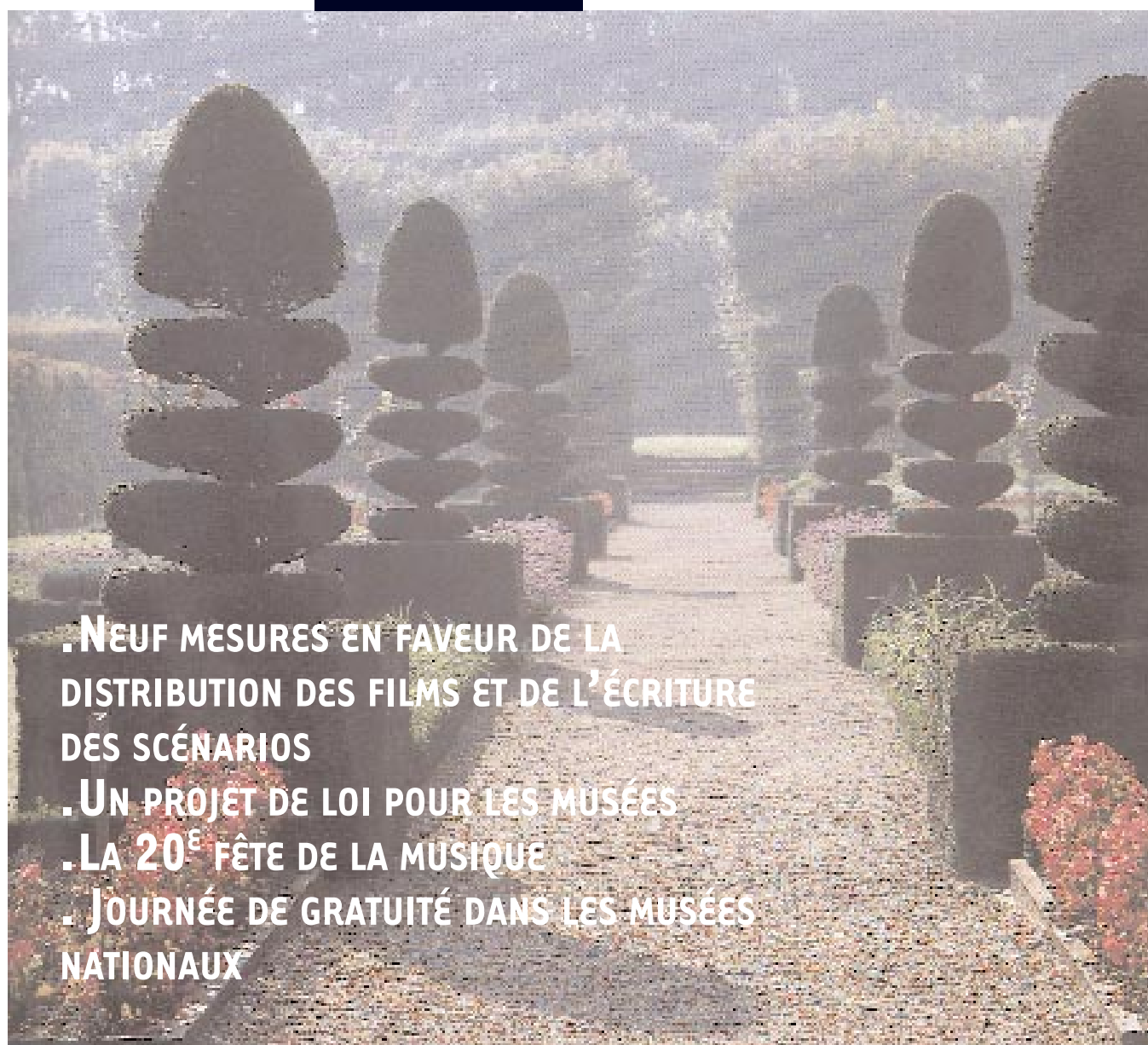
Ministère
de la Culture et
de la Communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



- . NEUF MESURES EN FAVEUR DE LA
DISTRIBUTION DES FILMS ET DE L'ÉCRITURE
DES SCÉNARIOS
- . UN PROJET DE LOI POUR LES MUSÉES
- . LA 20^E FÊTE DE LA MUSIQUE
- . JOURNÉE DE GRATUITÉ DANS LES MUSÉES
NATIONAUX

Topiaire, jardin du château de Villandry, Joué-les-Tours © Jardin, vocabulaire typologique et technique, édition du Patrimoine

Actualité

Neuf mesures en faveur de la distribution des films et de l'écriture des scénarios

page 2

La vingtième édition de la fête de la musique

page 4

La 3^e édition du printemps des musées

page 6

Un projet de loi pour les musées de France

page 8

Commande publique 2000

regards sur la jeunesse en France

page 9

Le musée Guimet

deux mois après sa réouverture

page 10

La production cinématographique de l'an 2000

Tous les chiffres

page 11

Le jardin dans tous ses états

Trois beaux-livres publiés aux éditions du patrimoine

page 14

Portrait

Dominique Païni :

« Le cinéma est l'instrument idéal pour éclairer l'interdisciplinarité »

page 16

Directeur de la publication : Jacques Vistel
Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65, Héléna Dos Santos 01 40 15 82 13
Comité de rédaction : Anne-Sophie Barraut, Lionel Bertinet, Jacques Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-Coustou, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmanns, Vincent Lorenzini,
Maquettiste : Emmanuel Boutier
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série
Tirage : 36 000 exemplaires
2 F le numéro
Pour recevoir la lettre d'information :
Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Cinéma

NEUF MESURES EN FAVEUR DE LA DISTRIBUTION DES FILMS ET DE L'ÉCRITURE DES SCÉNARIOS

Neuf mesures que Catherine Tasca destine à favoriser la distribution des films en salles et à faciliter les investissements consacrés à l'écriture et au développement des films avant leur mise en production, ont été rendues publiques le 3 avril. Elles s'inspirent largement des rapports confiés à Daniel Goudineau, alors Directeur adjoint du CNC, et au producteur Charles Gassot assisté d'une commission d'experts.

Améliorer la distribution des films en salles

1 Une contribution financière des télévisions à la distribution des films en salle.

La loi du 1er août 2000 a posé le principe de la contribution des services de télévision à la distribution. En ce qui concerne les services de télévision diffusés en clair par voie hertzienne terrestre, l'objectif est qu'ils consacrent une enveloppe d'environ 40 millions de francs au financement de la distribution (soit environ 0,2 % de leur chiffre d'affaires). Cette contribution pourra être affectée soit aux films coproduits par les services de télévision soit à un fonds constitué en accord avec les organisations professionnelles concernées.

2 Un élargissement du soutien financier automatique à la distribution.

Aujourd'hui, seuls les films bénéficiant du soutien automatique à la production peuvent avoir accès au soutien automatique à la distribution. Un agrément de distribution sera créé afin de rendre éligibles certains films non agréés : ce sera notamment le cas pour les programmes de court métrage ; les films ayant bénéficié d'une aide du Fonds Sud ou de l'aide prévue pour les films réalisés en langue étrangère ; les œuvres télévisuelles ayant bénéficié du compte de soutien audiovisuel, qui sortent en salles.

3 Un bonus financier

Allant jusqu'à 10% du soutien généré, sera attribué lorsqu'un distributeur fixe dans son plan de sortie annuel plus de 50% de films agréés, sur un nombre minimal de copies.

4 Une instance de concertation entre les distributeurs et les exploitants

Un groupe de travail composé de distributeurs et d'exploitants sera constitué, sous l'égide du CNC, afin que le dialogue soit approfondi concernant les difficultés rencontrées par les professionnels de ces deux secteurs : conditions de programmation des films (prévisions des sorties, conditions d'accès et de retrait des écrans), calendrier de sortie des films et prolifération du nombre de sorties, diffusion du matériel de promotion...

5 Extension des engagements de programmation

les engagements de programmation signés en décembre 2000 anticipent certaines préconisations du rapport Goudineau. Ces engagements auxquels sont traditionnellement soumis les groupements et ententes de programmation s'appliquent désormais aux entreprises-proprétaires dès lors qu'elles réalisent une part de marché significative. Ils prévoient une diffusion d'un nombre minimal de films européens fournis par des dis-

tributeurs indépendants.

Favoriser l'écriture et le développement du scénario

Le rapport de Charles Gassot sur l'écriture et le développement du scénario fait apparaître une insuffisance des investissements dans ce secteur premier de la genèse d'un film. Ainsi seulement 2,2% des sommes investies dans le financement des films vont à l'écriture et au développement alors que dans tout autre domaine d'activité, ce que l'on appelle couramment « recherche et développement » représente environ 10% des investissements. Le rapport a donc proposé une réorientation des aides du compte de soutien vers ces domaines. Après la large consultation menée auprès des organisations professionnelles, Catherine Tasca a décidé la mise en œuvre des 4 mesures suivantes :

6 création d'un bureau d'accueil

Afin de mettre à la disposition des auteurs toutes les informations nécessaires à la poursuite de leur activité, un bureau d'information et d'orientation sera créé au sein du CNC. Il aura pour but d'informer les auteurs des aides accordées par le CNC, les associations et les sociétés civiles d'auteurs et de producteurs intervenant dans le domaine de l'écriture. Ces informations seront également mises en ligne sur Internet.



« Le pacte des loups » © Christophe Gans

7 Une bourse du premier scénario

Environ 25 bourses pour un premier scénario seront remises chaque année : elles seront dotées de 40 000 francs chacune.

8 Mise en place d'un soutien au scénario

Un soutien à l'écriture et la réécriture remplacera le mécanisme actuel de l'aide à la réécriture attribuée par le 4^e collègue de la commission d'avance sur recettes. Une quarantaine de projets seront soutenus chaque année pour une enveloppe de 5 millions de francs. Par ailleurs, des rendez-vous seront organisés chaque trimestre pour présenter devant différents professionnels - réalisateurs, producteurs, scénaristes, agents, distributeurs, exploitants - les projets retenus. Leur liste sera également mise en ligne sur le site Internet du CNC.

9 Le relais financier au développement de projets

Ce nouveau dispositif viendra remplacer le mécanisme actuel de soutien sélectif au développement de projets. Il a pour objectif d'accompagner les producteurs lors de la période de développement des projets en leur accordant un relais financier qui sera accordé par une commission se réunissant quatre fois par an. Pour bénéficier du soutien, le producteur devra avoir investi un minimum de dépenses dans le développement. Ainsi le producteur qui aura investi une somme minimale (50 000 francs) dans un projet, pourra solliciter une aide allant jusqu'à 500 000 francs par projet. Ce relais financier sera remboursable mais dans des conditions différentes selon que le projet sera mis en production ou pas. L'enveloppe budgétaire prévue pour 2001 s'élève à 15 millions de francs et sera portée en 2002 à 20 millions de francs puis à 25 en 2003.

A la suite de l'application de ces mesures l'effort financier global

pour l'écriture des scénarios s'élèvera à : 21 millions de francs en 2001 (9 millions de francs en 2000) ; il sera porté à 27 millions de francs en 2002 ; puis à 32 millions de francs en 2003.

21 juin 2001

VINGTIÈME ÉDITION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Créée en 1982 la Fête de la musique en est à sa 20^e édition. Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, a souhaité la placer sous le signe de ceux qui ont 20 ans aujourd'hui, les « enfants de la Fête », nés avec elle et pour qui elle a toujours existé. Une vingtième édition qui fera une large part à la création musicale mais aussi graphique.

« Carte blanche » à 7 créateurs pour 7 créations musicales

Donner la priorité à la création et la possibilité aux amateurs de renouveler leur répertoire, multiplier les passerelles entre les expressions musicales : ces objectifs sont à la une de la Fête 2001.

Des commandes de projets spécifiques à la Fête (ateliers avec des amateurs, résidences, projets pédagogiques en milieu scolaire, rapprochements inédits de musiciens de cultures différentes) ont été passées en ce sens à 7 créateurs :

. **Claude Barthélémy**, qui, avec Paolo Damiani et François Jeanneau (tous 3 directeurs de l'Orchestre National de Jazz), réunit le jazz et l'ONJ aux musiques d'Europe pour « Routes d'Europe », en concert au Palais-Royal

. **Laurent Dehors**, son trio, la « Mega Fanfare » (100 amateurs franciliens) et une fanfare sud-africaine offrent le 21 juin à Rouen l'avant-première d'un grand projet mené avec le Festival de la Villette

. **Jacques Di Donato**, homme de tous les répertoires, au terme d'une année d'ateliers entre des élèves de l'école Jean Macé de Lyon et des musiciens professionnels (projet « Coup de vent ») propose un concert de musiques improvisées au CNSM de Lyon.

. **Michel Godard**, compositeur, tubiste, chercheur, a développé un projet original de « fanfare

mobile » avec la fanfare d'amateurs « Banlieues Bleues »

. **Ray Lema**, héraut des passerelles entre les cultures, donne un concert à Lille dans le cadre de « Pour le geste », grand projet culturel de quartier lancé en 1996 avec le CFMI de Lille et l'association « Faubourg des musiques ».

. **Patrick Vaillant** et le Melonius Quartet présentent à Toulouse « l'Ane d'Or », création inspirée d'Apulée, unissant les voix, les instruments, réinventant la mandoline moderne, pour un voyage ... à dos de bourricot, riche de surprises et de rencontres

. **Daniel Zemp**, chantre d'un répertoire original pour orchestre d'harmonie, présente « Un siècle en chansons », vaste et ambitieux projet de mise en relation de chorales et d'orchestres amateurs, projet initié par la Fédération Musicale de Franche Comté et repris, grâce au soutien de la Confédération Musicale de France, dans 15 régions françaises.

Le « livret-chansons » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale

Grâce à une aide accrue de celui-ci, le désormais traditionnel « livret-chansons » est tiré cette année à 70 000 exemplaires, au lieu de 20 000 l'an dernier, et diffusé largement, non seulement dans les établissements d'enseignement spécialisés, mais aussi dans les collèges et les lycées.

Une grande innovation : y est joint un CD permettant aux enseignants de travailler sur un accompagnement musical. Les titres retenus empruntent tant au répertoire traditionnel de la chanson française qu'à Trenet, Gainsbourg, Higelin, Souchon/Voulzy, Fersen ...

20 affiches pour la 20^e fête

Depuis 1982, de grands affichistes ont illustré l'histoire de la Fête. Pour la 20^e édition, il y aura 20 affiches au lieu d'une seule. Cette démarche symbolise l'ouverture de la Fête aux autres formes d'expression artistique, et témoigne de la politique active du ministère en faveur du graphisme, la DAP s'associant chaque année à la célébration de la Fête en demandant à un artiste de réaliser une affiche dans le cadre de la commande publique. La diversité et l'inventivité des projets révèlent l'exceptionnelle richesse de ce domaine de la création. Ils sont signés :

Atelier de Création Graphique

Claude Baillargeon
Michal Batory
Les Chats Pelés
Ronald Curchod
Cyan
Laurent Fétis
S&J Jupin
Annette Lenz
M/M (Paris)
Nous Travaillons Ensemble
Gérard Paris-Clavel
Peret
Perrottet / Schweizer / Muratet
Placid
Andrea Rauch
Thérèse Troika
Tous des K
Tout pour Plaire
Niklaus Troxler

5/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 AVRIL 2001

« Les Français et la fête de la musique » ; une enquête du Département des Études et de la Prospective.

. Une notoriété exceptionnelle accompagnée d'une image majoritairement positive : 97 % des Français en ont entendu parler, même sans en connaître l'origine et, pour les 15-19 ans, c'est de toute éternité qu'elle semble avoir existé.

. Une participation massive, liée à la diversité de la Fête, au brassage des générations, des populations et des publics. Depuis 1982, 79 % des Français y ont participé, 68 % à titre de spectateurs, et plus de 1 sur 10, - donc 11 %, soit environ 5 million de personnes -, en chantant ou jouant ce jour-là exceptionnellement en public. Si les liens entre les jeunes et la Fête ont toujours été privilégiés (participation de 23 % des 15-17 ans comme amateurs, et de 78 % comme spectateurs), il faut souligner un taux de participation identique pour les 65 ans et plus (très impliqués dans les chorales) et pour les 25-34 ans : 8 %. De même, il est remarquable que 13 % de ruraux pour 12 % de franciliens aient participé à la Fête, et qu'agriculteurs, artisans et commerçants y devancent les cadres supérieurs, tendant ainsi à inverser la ten-

dance observée d'ordinaire pour la fréquentation des équipements culturels.

. Un succès jamais démenti : le 21 juin 2000, 800 000 personnes ont chanté ou joué d'un instrument, plus de 10 millions ont écouté de la musique, en concert ou dans la rue ; au total, plus d'1/4 des français (28 %) y ont participé directement, voire près de la moitié de la population française si l'on inclut ceux, nombreux (19 %), qui ont suivi les émissions (radios et TV) relatives à la Fête : en somme, la Fête est devenue pour beaucoup une véritable tradition (environ 1 français sur 5 a participé à au moins 10 éditions)

. Un événement pluriel : gratuité, reconnaissance des amateurs, valorisation de tous les genres de musique sont les raisons majeures de l'attachement des Français à la Fête. Ce côté pluriel, inscrit dès l'origine dans le jeu sur les mots - Faites/Fête de la musique - est un puissant moteur de son succès.

Commandée au DEP et confiée à Olivier Donnat, l'enquête sur « les Français et la fête de la musique » réalisée fin juin 2000.





Troncs d'arbres © Léon Spilliaert

LA 3^E EDITION DU PRINTEMPS DES MUSEES

les musées ouvrent leurs portes au printemps

Près de 1000 musées de France et d'Europe ont ouvert gratuitement leurs portes au public, le dimanche 1er avril 2001, et proposé à leurs visiteurs des animations sur le thème du paysage... Michel Duffour a lancé le Printemps des musées au musée des Beaux-Arts de Lyon, le 27 mars. Puis, il a participé le 31 mars à « La nuit urbaine » organisée par le musée national des Arts et Traditions Populaires. Le 1^e avril, Catherine Tasca et Bertrand Delanoë, maire de Paris se sont rendus au musée Carnavalet. Puis, Catherine Tasca a visité le musée des Plans-Reliefs à Paris.

Organisé par le ministère de la Culture et de la Communication et la Direction des Musées de France, le *Printemps des musées* veut sensibiliser le grand public à la richesse des collections et à l'offre culturelle des musées.

Depuis 1999, près de 1000 musées de France et d'Europe - l'opération s'est, depuis l'an dernier, ouverte aux musées des autres pays européens - accueillent gratuitement le visiteur à cette occasion et proposent des animations (accrochages thématiques, expositions-dossiers, conférences, lectures, interventions d'artistes, jeu-concours, etc.) sur le thème très actuel du *paysage*.

Un thème qui trouve des illustrations dans tous les types de collections de musée : art ancien, moderne et contemporain, archéologie, arts décoratifs et arts appliqués, photographie, sciences et techniques, histoire civile et militaire, ethnologie, patrimoine rural et industriel...

Des échanges européens

De nombreux prêts et échanges temporaires d'œuvres prestigieuses (antiquités égyptiennes, *Brueghel de Velours*, *Rubens*, *Poussin*, *Loutherbourg*, *Monet*, *Marquet*, *Pissarro*, *Spilliaert*, *Permeke*, *Frits van den Berghe*, *Gustav De Smet*, *Vasquez Diaz*, *Penone*, etc.) ont également été organisés, à l'occasion de cette manifestation, entre de grands musées français et leurs partenaires européens. Des présentations qui resteront accessibles pendant plusieurs semaines. Chaque établissement participant à l'opération et ayant

préparé, pour l'occasion, une manifestation particulière, s'est efforcé de proposer une vision originale du paysage, en lien avec ses caractéristiques et avec ses collections.

Des manifestations très diverses

Des centaines de manifestations et expositions consacrées au paysage, ont permis au public de découvrir - par exemple - une évocation de l'environnement au temps des mammouths (musée national de la Préhistoire - *Les Eyzies-de-Tayaç*) aussi bien qu'une exposition d'œuvres de Richard Long et d'autres artistes du *Land Art* (CAPC, musée d'Art contemporain - Bordeaux), une présentation de paysages peints dans les théâtres ambulants (musée du Théâtre forain - *Artenay*) aussi bien que des photographies prises par *Arthur Rimbaud* à Aden (musée Rimbaud - Charleville-Mézières).

Les musées européens participant à l'opération ont eux aussi offert une grande variété de manifestations et d'expositions sur le thème du paysage. Ainsi, le musée Adelhauser d'Histoire naturelle et des Arts et Traditions populaires, à Freiburg-im-Breisgau (Allemagne), présente-t-il une exposition sur les débuts de l'art photographique japonais, tandis que le Muzej Tropinin de Moscou (Russie), présente une exposition d'éventails du XIX^e siècle décorés de paysages de Moscou. Le musée international d'Horlogerie, à La Chaux-de-Fonds (Suisse), présente une exposition sur le paysage dans la

décoration des montres et des horloges tandis que le musée des Enfants/musée de la Ville d'Helsinki (Finlande) fait découvrir la ville à travers les yeux d'un enfant. Ces quelques exemples ne constituent, bien sûr, qu'un très modeste reflet des manifestations proposées à l'étranger. 21 pays européens participent à l'opération, présentant au total près de 100 manifestations. La plupart d'entre-elles se poursuivront durant le mois d'avril).

De nombreux échanges d'œuvres entre musées français et étrangers

A l'occasion du *Printemps des musées* 2001 - et pour souligner le caractère européen de l'opération -, la Dmf a proposé à des musées français et étrangers de procéder à des échanges temporaires de chefs-d'œuvre liés au thème du paysage.

Parmi ces échanges (qu'il était impossible de tous évoquer ici) figurent notamment :

» **Antiquités égyptiennes** : le département des Antiquités égyptiennes du Louvre a effectué un échange avec le musée égyptien de Turin. Cet échange permet au musée égyptien de présenter - dans le cadre de la publication d'un cédérom sur la collection Drovetti, répartie entre les musées de Turin, de Florence et de Paris - plusieurs objets provenant de la tombe du général Djehouty (18^e dynastie, Saqqara).

» **Brueghel de Velours** : le musée des Beaux-Arts de Dijon accueille un ensemble de peintures de Jan Brueghel de Velours (1568-1625), ayant figuré, à l'origine, au château de Mariémont, et qui lui ont été prêtés par le musée du Prado et le musée d'Art ancien de Bruxelles. Sont aussi présentés *Vue du château de Mariémont*, des tableaux figurant d'autres résidences de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas.

» **Nicolas Poussin** : le musée des Beaux-Arts de Rouen présente *Le paysage Pointel* de Nicolas Poussin, en regard d'un paysage de Claude Gellée dit « Le Lorrain », qui lui a été prêté par la National Gallery de Londres. Le musée des Beaux-Arts de Rouen a envoyé *Vénus et Enée* de Poussin à la National Gallery.

» **Camille Pissarro** : le musée des Beaux-Arts de Lyon a organisé une exposition autour de l'œuvre de Camille Pissarro, *Le Pont-Neuf*, qui lui a été récemment donnée par la Sarah Lee Foundation. Autour de ce tableau, sont présentées des œuvres

prêtées par le musée des Beaux-Arts de Cardiff, le musée national de Budapest, la Ny Carlsberg Glyptotek de Copenhague et plusieurs musées français.

» **Claude Monet** : le musée des Beaux-Arts de Reims présente une exposition-dossier autour d'un tableau de Claude Monet, *Les Rochers de Belle-Ile*, dont le musée Pouchkine de Moscou et la Ny Carlsberg Glyptotek de Copenhague possèdent chacun une version.

» **Richard Long** : le musée d'Art et d'Archéologie de Cluny accueille des œuvres d'artistes contemporains anglais - de Richard Long et de Jose Maria Sicilia notamment - qui lui ont été prêtées par un collectionneur privé londonien.

» **Arts et Traditions populaires** : le musée national des Arts et traditions populaires a prêté au musée du Paysan de Bucarest une série d'objets illustrant la vie paysanne au XIX^e siècle. Le musée du Paysan a, en échange, prêté au musée des ATP un ensemble d'objets évoquant la vie actuelle dans les banlieues de Bucarest et le musée de Prahova, des peintures évoquant la vie à Bucarest et dans ses environs au début du siècle.

» **Terre cuite et orfèvrerie d'apparat** : le musée Bonnat expose un ensemble d'orfèvrerie d'apparat, qui lui a été prêté par le Hessisches Landesmuseum de Darmstadt (Allemagne). Il a prêté, pour sa part, une collection de terre cuite de Paul Cailleux (début du XIX^e siècle) au musée des Beaux-Arts de Pampelune.



Claude Monet, *Les rochers de Belle-Isle* © DR

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION

Le Printemps des musées est organisé par la Direction des musées de France (DMF) avec le concours de la Réunion des musées nationaux (RMN), en lien avec les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Il bénéficie du soutien de la banque NSMD (groupe ABN-AMRO France) et de la collaboration de plusieurs partenaires : *L'Express*, *Le Figaro/Figaro-scope*, *France Info*, *France Bleu*, le transporteur d'œuvres d'art IAT, ainsi que la Fédération française des sociétés d'amis de musées.

le visuel de l'opération

La conception du visuel de l'édition 2001 de *Le Printemps des musées* a fait l'objet d'un concours entre les élèves de 3^e et 4^e année du secteur illustration de l'École nationale supérieure des Arts décoratifs (ENSAD). Le projet lauréat est dû à Jean-Philippe Rieutort.

LE PROGRAMME DE L'OPÉRATION

Tout le programme de l'opération est accessible sur le site Internet du Ministère de la Culture et de la Communication (www.culture.fr). Un numéro vert (0800 572 498) est également mis à la disposition du public.

CONTACTS : Direction des musées de France/Mission de la communication. Robert Fohr : 01 40 15 36 00 - Mél : robert.fohr@culture.gouv.fr - Télécopie : 01 40 15 36 25

COMMANDE PUBLIQUE 2000

Regards sur la jeunesse en France

La Délégation aux arts plastiques et la mission 2000 en France ont financé l'an passé une commande publique auprès d'artistes et photographes français et étrangers afin qu'ils produisent des oeuvres et des images sur la jeunesse de l'an 2000. Les oeuvres issues de cette commande seront exposées tant à Paris qu'en région tout au long de l'année 2001.

La photographie occupe une place singulière dans l'art contemporain. Dans les musées, elle côtoie les objets issus de pratiques hétérogènes (peinture ou décoration) pour décrire avec eux une même situation artistique. Sur son propre territoire, elle opère par des glissements entre ses aspirations esthétiques et son appartenance supposée aux arts appliqués, sa vocation documentaire et son désir de renouveler les paradigmes de la fiction, son réalisme et des savoir-faire issus du champ de la communication et de la publicité. La commande publique « Jeunesse en France » accompagne ces mutations. Elle prend acte du dynamisme et de la diversité des démarches photographiques actuelles, comme des difficultés économiques qui, touchant le monde de l'information, entraînent la raréfaction des images des faits de société. Par ailleurs, les théma-

tiques retenues témoignent, au présent, de la situation de vie, des relations et des apprentissages de nos jeunes concitoyens. « Les images représentatives de la jeunesse aujourd'hui » montrent en effet ses moments importants (adolescence, amours, vie étudiante, insertion professionnelle, maternité et paternité...), ses attributs (objets et activités), son rapport à la société (milieux rural et urbain, communautés, intégration, intimité...).

Parmi les personnalités retenues pour la commande publique Jeunesse en France, Martin Parr, Laurent Van der Stockt et Luc Delahaye viennent du photojournalisme, Camille Vivier et Véronique Ellena illustrent la présence de plus en plus affirmée des photographes de mode ou de publicité dans le monde de l'art, et leur revendication d'un engagement artistique dans le champ social.

Ces oeuvres donnent lieu à plusieurs présentations partielles au cours de l'année. Déclinée en deux volets, l'exposition « Le plus bel âge » a, dans un premier temps, investi le Centre photographique d'Ile-de-France de Pontault-Combault (jusqu'au 1er avril). Elle se prolonge, jusqu'au 10 juin, à la Maison européenne de la photographie de Paris. Regroupant des professionnels de renom et une nouvelle génération de photographes, *Le plus bel âge* s'interroge notamment sur la transmission du savoir et explore les différentes manières de construire une histoire selon des perspectives résolument esthétiques. En septembre 2001, à Visa pour l'image, festival

annuel de photo-reportage de Perpignan, le public pourra parcourir un nouveau pan de cette commande publique, davantage axé sur des préoccupations documentaires. Enfin, d'autres manifestations sont attendues aux Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles, (où l'on verra le travail de David Rosenfeld).

Commande publique 2000 -

La jeunesse en France
Renseignements: Agnès de Gouvion
Saint-Cyr et Marie-Noëlle Corsin, Délégation aux arts plastiques, 27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris.



Denis Darzacq - Marseille, mai 2000, © DR

UN PROJET DE LOI POUR LES MUSÉES DE FRANCE

Le conseil des ministres du 21 mars dernier a adopté le projet de loi relatif aux musées de France, présenté par Catherine Tasca. Son objectif est de « donner une nouvelle assise juridique aux musées de notre pays, qu'ils soient nationaux ou territoriaux. »

Les musées ont - au cours des vingt dernières années - beaucoup changé. Leur rôle scientifique, éducatif et patrimonial, aussi bien que celui qu'il jouent de plus en plus dans la politique du tourisme, en font désormais des institutions déterminantes de l'aménagement culturel du territoire. Ces évolutions rendaient nécessaire la modernisation de leur statut, qui n'avait pas été modifié depuis l'ordonnance du 13 juillet 1945. Tel est l'objectif du projet de loi qui a été présenté par Catherine Tasca au Conseil des ministres du mardi 20 mars 2001 et qui s'appuie en grande partie sur les réflexions menées par la commission d'information parlementaire sur les musées présidée par le député Alfred Recours.

Trois objectifs prioritaires

Trois objectifs prioritaires constituent le nouveau dispositif :

- » placer la relation avec le public au cœur de la vocation des musées ;
- » définir les méthodes d'une coopération renforcée et plus équilibrée entre l'Etat et les personnes morales propriétaires des musées, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou des personnes morales de droit privé ;
- » consolider et préciser le régime de protection applicable aux collections des musées, qui

constituent un élément essentiel de notre patrimoine. En conformité avec l'un des axes forts de la politique du Gouvernement, qui consiste à lutter contre les inégalités culturelles, à favoriser l'intégration sociale et à accompagner l'action éducative, le projet de loi oblige tous les musées appartenant à l'Etat à accorder la gratuité au moins de dix-huit ans et invite, par cet exemple, l'ensemble des musées à retenir une politique tarifaire favorisant l'accès de tous à la culture.

la création d'un label « musée de France »

La disposition essentielle du projet de loi prévoit la création d'un label « Musées de France » accordé par le ministère de la Culture sur la base de critères culturels et scientifiques. « *Fédérer les grandes familles des musées tout en préservant leur identité, faire connaître au public les établissements ainsi agréés, valoriser les collections et accorder des aides de l'Etat seront* » a souligné Catherine Tasca « *les effets concrets de cette procédure de labellisation.* ». Pour engager ces actions et mesurer leur application, seconde innovation essentielle, la création d'un conseil des Musées de France. Composé d'élus nationaux et territoriaux, de professionnels et de personnalités qualifiées, il émettra un avis sur les demandes de label et évaluera les politiques menées par les musées de France. Il se prononcera également sur les demandes de transfert de collection d'un musée à l'autre. Si l'agrément s'accompagne indéniablement d'une responsabilité particulière à l'égard des collec-

tions et du public, il s'accompagne aussi d'un certain nombre d'avantages qui équilibrent ce premier aspect : labellisation face au public, possibilité de bénéficier du conseil, de l'expertise ou de l'aide de l'Etat, protection accrue des collections face au vol, vocation à entrer dans les circuits d'échanges d'œuvres, etc. Le projet de loi prévoit, par ailleurs, de transférer aux collectivités territoriales la propriété de l'essentiel des dépôts anciens constitutifs des musées en région, et ce depuis 1801 jusqu'en 1910, date de la première réglementation des dépôts. « *Il s'agit là* » a souligné Catherine Tasca « *d'un acte majeur, qui permettra d'enrichir considérablement les musées territoriaux sans transfert de charge, et aussi d'une mesure de décentralisation innovante et sans précédent* ».

la consolidation du régime de protection des œuvres

Le projet de loi confère un fondement législatif au caractère inaliénable des collections des musées publics. Il prévoit néanmoins que ces musées pourront transférer la propriété de tout ou partie de leurs collections à d'autres musées labellisés. Parallèlement, les personnes morales de droit privé, qui représentent un cinquième des musées contrôlés actuellement par l'Etat, verront leurs collections insaisissables. Elles ne pourront être aliénées qu'au profit d'une collectivité publique ou auprès d'une autre personne morale de droit privé à but non lucratif, à condition qu'elle en fasse dépôt aux Musées de France.

Le label « Musée de France »

L'article 1er du projet de loi définit les critères auxquels doit satisfaire une institution culturelle ou scientifique pour être agréée par l'Etat en tant que « musée de France ». La définition des musées de France et de leurs missions, inspirée de celle adoptée par le Conseil international des musées (ICOM), repose sur les éléments fondamentaux que sont la vocation au service du public, la finalité définie en termes de connaissance, d'éducation et de plaisir, l'absence de but lucratif de la personne propriétaire des collections, l'intérêt public qui s'attache à la présentation et à la préservation des collections définies comme des ensembles permanents de biens mobiliers et immobiliers. Cette définition, à la fois plus précise et plus englobante que celle de l'ordonnance du 13 juillet 1945, signifie clairement que les musées ne sont pas nécessairement rattachés à des personnes publiques, que leur objet n'est pas exclusivement artistique, historique ou archéologique, et que leur mission ne se limite pas à la conservation des collections. L'ensemble de ces missions, qui constituent la responsabilité du musée face à la société, doivent être mises en œuvre à titre permanent.

Le conseil des musées de France

L'article 2 du projet de loi crée un conseil des musées de France, composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, de professionnels des musées et de personnalités qualifiées. Sa création vise à fédérer les différentes familles de musées dans un cadre collégial national. Le conseil des musées de France jouera un rôle essentiel dans la procédure de délivrance de l'agrément des musées de France et en matière de dévolution des collections. Il pourra être consulté sur toutes les questions relatives aux musées de France.

LE MUSÉE GUIMET, DEUX MOIS APRÈS SA RÉOUVERTURE

Le 28 février dernier, cinq semaines à peine après sa réouverture, le Musée Guimet a accueilli son 100 000^e visiteur !



Salle d'art Khmer © Hervé Abbadie, pour la DMF

L'optimisme, certes, était de rigueur, avant la réouverture du musée. Mais il n'allait pas cependant jusqu'à prévoir un tel succès... Depuis la réouverture de l'établissement, environ 3 000 visiteurs sont venus, chaque jour, le découvrir. « Nous avions prévu de recevoir 300 000 visiteurs au cours de l'année 2001 et nous en avons déjà reçu un tiers en 5 semaines ! », s'enthousiasme Pierre Nore, secrétaire général du musée. Cette fréquentation très importante, en outre, ne baisse pas, comme c'est souvent le cas lors d'une inauguration, qui provoque un fort mouvement de curiosité, de courte durée. Les taux de fréquentation du nouveau musée Guimet restent, cinq semaines, après sa réouverture, égaux... et au plus haut. Le musée rénové a, par ailleurs, fait l'unanimité de la presse nationale et internationale, qui s'est accordée à faire l'éloge de la transparence du bâtiment rénové, de sa lisibilité (où que l'on se trouve dans le musée, on y conserve un contact avec les oeuvres) et de la clarté du nouveau parcours muséographique. Enfin, ce n'est pas seulement le musée qui séduit les visiteurs mais aussi la bibliothèque de recherche, qui a déjà été fréquentée par de nombreux chercheurs et étudiants, la librairie, qui est en constant réapprovisionnement, et l'espace de détente et de restauration, dont la carte asiatique exerce, elle aussi, beaucoup de séduction... L'exposition, *L'Asie des steppes, d'Alexandre le Grand à Gengis Khan* a elle aussi suscité beaucoup de curiosité et connu un grand succès. Un succès qui ouvre aux expositions futures un avenir prometteur...

Trois questions à Pierre Nore, secrétaire général du Musée Guimet :

Comment réagit le public ? Constatez-vous des différences avec le passé ?

Les réactions sont, pour autant qu'on puisse en juger, très bonnes. Un sentiment de surprise - agréable - est nettement perceptible, lorsque les visiteurs dépassent la rotonde en se dirigeant vers l'intérieur du musée. Une surprise, qui est due à la découverte architecturale d'un Guimet différent du Guimet poussiéreux et encaissé d'autrefois, et au plaisir que l'on ressent à entrer dans un lieu qui respire et qui joue avec la lumière. Nous constatons, par ailleurs, depuis la réouverture du musée, l'arrivée d'un nouveau public qui est un public jeune, souvent avec enfants. Ce nouveau public met en évidence la fascination - que nous avons sentie et qui se trouve donc confirmée - exercée, aujourd'hui, par tout ce qui est d'esprit ou d'essence asiatique.

Par quels moyens savez-vous ce que pensent les visiteurs ?

Nous avons eu la réaction de la communauté scientifique, qui a été unanime à saluer la nouvelle présentation et le nouveau parcours, et puis celle de la presse nationale et internationale, dont le moins qu'on puisse dire est que, elle aussi, a été très positive. Et puis enfin, nous avons reçu - et continuons à recevoir - un abondant courrier. Les lettres, dans leur très grande majorité, sont des lettres de félicitations, à l'exception de quelques-unes émanant d'amoureux du musée mille-feuilles d'autrefois moins organisés qu'aujourd'hui, et qui expriment leur nostalgie. On ne peut pas - on ne peut jamais -

satisfaire absolument tout le monde.

Ce succès, par son ampleur ne vous a-t-il pas posé de problèmes ?

Nous avons accueilli pendant le week-end des 20 et 21 janvier plus de 6 500 visiteurs. Nous étions prêts. Mais des ajustements ont tout de même été nécessaires... La Direction des musées de France, qui nous a soutenus à toutes les phases du projet, nous a, là encore, aidés de façon importante en nous permettant d'ajuster les personnels d'accueil et de surveillance aux fréquentations très nombreuses constatées dès les premiers jours, même s'il reste encore aujourd'hui quelques problèmes à résoudre. La rénovation du musée a été l'œuvre de tous, mais elle n'aurait pu être menée à bien sans la DMF qui a toujours été à nos côtés pour résoudre les problèmes qu'un chantier de cette importance ne manque pas de soulever.

www.museeguimet.fr

Le site Internet du musée national des Arts asiatiques - Guimet, consultable depuis le 15 janvier 2001, permet d'ores et déjà de découvrir environ 120 chefs-d'oeuvre des collections.

Il offre un glossaire déjà riche de plus de 250 mots, apporte tous les renseignements utiles pour visiter le musée et les expositions temporaires, et propose également des jeux éducatifs conçus à partir de ses collections.

Le site - sur lequel le nombre des oeuvres présentées sera progressivement augmenté - sera prochainement enrichi par une visite virtuelle du musée, puis, plus tard, par la présentation d'expositions virtuelles. Le programme des activités pédagogiques proposées pour la rentrée 2000/2001 sera prochainement mis en ligne.

Cinéma

LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'AN 2000 EN CHIFFRES



Sous le sable, de François Ozon © Jean-Claude Moireau

Le CNC vient de rendre public le bilan statistique des films agréés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2000. Les conclusions sont largement positives dans plusieurs secteurs.

Ainsi, les investissements sont-ils en forte hausse, notamment pour les films d'initiative française (+16% par rapport à 1999). Le recentrage au profit des productions 100% françaises

se confirme : le nombre de coproductions diminue, les investissements sur les coproductions majoritaires françaises baissent et les investissements sur les coproductions étrangères augmentent. C'est la mesure la plus pertinente de la production nationale. En effet, les films d'initiative française représentent l'essentiel de l'emploi des artistes et techniciens français,

de l'activité des réalisateurs et producteurs français et même des entrées en salles des films agréés. Ces données sur la production cinématographique sont à mettre en regard de celles sur la carrière des films français en salles. En 2000, la hausse de la fréquentation s'est poursuivie et avoisine les 166 millions d'entrées, soit le deuxième score de la décennie. La part de marché

du cinéma français quoiqu'en léger recul avoisine toujours les 30 %. Enfin, les estimations relatives au début de l'année 2001 montrent une consolidation de ces tendances avec, en février, une fréquentation de près de 24 millions d'entrées et une part de marché mensuelle du film français à 63 %.

Des investissements en forte hausse

171 films ont été agréés en 2000 contre 181 en 1999 et 180 en 1998. Bien qu'en recul par rapport à 1999 et 1998, le niveau de la production reste élevé au regard des statistiques moyennes de la décennie.

Les films d'initiative française, c'est-à-dire produits et financés intégralement ou majoritairement par des partenaires français, sont au nombre de 145 (contre 150 en 1999).

La quasi-totalité (93 %) de ces films est tournée en langue française.

Le total des investissements dans la production cinématographique s'élève à 5 269 MF (4 449 MF pour les films d'initiative française et 820 MF pour les films minoritaires) soit une hausse de 730 MF (+ 16 %) par rapport à 1999. Le niveau global de l'investissement est donc élevé, supérieur même à celui de 1998, année exceptionnelle au regard

des précédentes. Si, en 2000, moins de premiers films ont été agréés (53 contre 62 en 2000), les premiers et deuxième films représentent toujours plus de la moitié des films d'initiative française (74 au total).

47 films d'initiative française ont été produits en 2000 avec l'aide de l'avance sur recettes avant réalisation, soit 32 % des films d'initiative française (46 en 1999, soit 30 % des films d'initiative française). Le total des avances s'élève à 118,7 MF (un million de francs de plus qu'en 1999), soit une avance moyenne de 2,5 MF par film. Ajoutons que l'avance sur recettes représente, en moyenne, 13 % du devis global d'un film.

Enfin, il est à noter que 36,2 % des premiers films agréés ont bénéficié de l'avance sur recettes en 2000.

La légère baisse du nombre de films d'initiative française produits et la hausse importante des investissements conduisent à

une progression du budget moyen des films : 30,7 MF en 2000 contre 25,6 MF en 1999.

Parallèlement, les coproductions internationales sont en baisse : 60 films sur 171 ont fait l'objet, en 2000, de coproduction avec un ou plusieurs partenaires étrangers, contre 66 en 1999.

Une implication déterminante des chaînes de télévision

Si le total des investissements de Canal Plus augmente (954,4 MF en 2000 contre 926,3 MF en 1999), la chaîne cryptée a cependant investi dans un nombre moins important de films agréés : 115 en 2000 contre 140 en 1999. Canal Plus finance 70 % des films d'initiative française contre 80 % en 1999.

La participation de TPS Cinéma au financement de la production reste très soutenue en 2000. Le nombre de films agréés achetés par la chaîne est identique à celui de 1999 (soit 19 films) mais son intervention se concentre unique-

ment sur des films d'initiative française (+ 5 films).

Le volume de l'investissement, 114 MF, est en hausse de près de 10 % par rapport à 1999, sans toutefois atteindre le niveau de 1998.

Le volume global d'investissement des chaînes en clair est stable entre 1999 et 2000 mais des différences existent d'une chaîne à l'autre : en effet, France 2 a vu ses apports augmenter sensiblement alors que ceux de France 3 sont pratiquement inchangés et que ceux de TF1, M6 et Arte diminuent.

Au total, l'implication des partenaires audiovisuels est toujours déterminante et représente 40,2 % du financement de la production, pré-achats et coproductions confondus.

Enfin, les Sofica sont intervenues sur un nombre moindre de films (59 films en 2000 contre 67 en 1999), mais leurs investissements augmentent de près de 50 %.

LES NOUVELLES RENCONTRES DE L'ENSAD

L'école nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) propose des rencontres sous une forme renouvelée. Les nouvelles rencontres de l'Ensad auront lieu le jeudi de 18h à 19h30, salle Dussane (entrée à l'angle de la rue d'Ulm et rue Erasme).

Jedi 26 avril : *Les années Pop, la révolution graphique des années 60*, avec Margaux Rouard-Snowman (professeur à l'Ensad) et Jean Widmer (graphiste).

Jedi 17 mai : en avant première du Mois de l'Estampe, table ronde organisée par Françoise Roy (professeur à l'ENSAD) les artistes Pierre Aléchin, Henri Cuoco et Franck Bordas (lithographe)

Rens. : Nathalie Batais
01 42 34 97 31 www.ensad.fr

Publication

LE CATALOGUE DU FRAC PACA

Le Fonds régional d'art contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur publie le catalogue de ses acquisitions 1989-1999. Fidèle aux intentions des 177 artistes recensés, cet ouvrage se conçoit comme un inventaire scientifique des oeuvres. Chaque pièce est reproduite et s'accompagne d'une notice qui explique sa place dans la démarche de son auteur. Textes et fiches techniques sont écrits par de nombreux chercheurs en collaboration avec les plasticiens. La seconde partie de l'ouvrage éclaire le principe de la collection, présente les réflexions qu'elle suscite, dresse l'historique du mouvement des oeuvres et relate les expositions organisées depuis 1989 par le Frac Paca.

Collection 1989 / 1999: Frac provençe-alpes-côte d'azur (édition 2000). Sous la direction de Blanche Tannery, textes de Rémy Fenzy, Catherine Francblin, Michel Maffesoli, Eric Mangion, Jean-Charles Masséra, Joseph Mouton, Pascal Rousseau. Coédition Actes Sud / Frac Provence-

Alpes-Côte d'Azur, 2000, 464 pages, illustrations en couleurs, 25 x 20 cm, 250 francs.

Publication

« FABLES DU LIEU »

Georges Didi-Huberman, philosophe et historien de l'art, publie, aux Editions de Minuit, avec le concours du Fiacre (Dap), cinq monographies sur cinq artistes contemporains dont les oeuvres ont en commun de décliner la notion de lieu et l'art de rendre l'espace étrange.

Simon Hantaï : *L'étoilement, Conversation avec Hantaï*.

Pascal Convert : *La demeure, la souche, apparentements de l'artiste*, 1999

Giuseppe Penone : *Etre crâne, lieu, contact, pensée, sculpture*, 2000

Claudio Parmiggiani : *Génie du non-lieu, air, poussière, empreinte, hantise*, 2001

James Turrel : *L'homme qui marchait dans la couleur*, 2001

Pour illustrer ces ouvrages, Georges Didi-Huberman, pour qui « les artistes créent des fictions topiques », a organisé une exposition intitulée *Fables du lieu* regroupant l'essentiel de leurs oeuvres sur ce thème.

Celle-ci a eu lieu jusqu'au 8 avril, au Fresnoy, Studio National des arts contemporains.

Rens. : Dap 01 40 15 80 00

Le Fresnoy,
e-mail: com-fresnoy@nordnet.fr

Publication

GRAPHISME EN FRANCE

Le bulletin *Graphisme en France* paraît chaque année. Sa huitième édition, qui porte sur la commande, explicite avec précision chacune des étapes de ce processus qui fonde la pertinence des pratiques de la communication visuelle. De l'intention plastique à l'exécution du projet, la commande détermine en effet l'exercice de cette discipline.

Toute expression graphique doit répondre au besoin précis d'un commanditaire, produire du sens dans l'environnement social dans

lequel elle circule et s'inscrire dans une relation privilégiée avec son destinataire. Le bulletin, dont Jean-Marc Ballée signe cette année la conception visuelle, comporte aussi un calendrier qui décline les colloques, festivals et expositions qui rythment 2001. Confirmant son rôle dans la diffusion et l'échange des informations relatives au graphisme en France, l'ensemble du document est également disponible sur internet.

Graphisme en France, est édité par la Délégation aux arts plastiques - Centre national des arts plastiques, www.culture.fr/culture/dap/graphisme

Colloque

PATRIMOINE ET PAYSAGES CULTURELS

» les 30, 31 mai et 1er juin

Un colloque international intitulé Patrimoine et paysages culturels aura lieu à Saint-Emilion. Introduites par Michel Duffour, les trois journées aborderont des thèmes aussi variés que « Les fondements culturels du paysage », « Qu'est-ce qu'un paysage culturel », etc. Des intervenants institutionnels (Meschthild Rösslet, responsable des paysages culturels à l'Unesco), des philosophes (Anne Cauquelin), des paysagistes (Gilles Clément, créateur du Parc André-Citroën à Paris) feront la richesse des débats de ces trois journées. Le vendredi 1er juin sera plus particulièrement consacré aux exemples et au rôle de l'éducation et de la formation dans la prise de conscience du paysage.

Rens. : Renaissance des cités d'Europe 05 56 48 14 23

APPEL À PROPOSITION POUR LES FESTIVALS AUDIOVISUELS

» Du 1er mai 2001 au 28 février 2002

Le programme *Media Plus* de l'Union européenne lance un appel à propositions en faveur des festivals européens. La sélection portera sur des programmations consacrées aux secteurs du cinéma, de la télévision et des

nouvelles technologies de l'image. Les festivals doivent comporter au moins 70% d'oeuvres européennes issues d'au moins six états s'il s'agit de créations, ou de 60% pour les manifestations liées aux nouvelles technologies de l'image.

Date limite de dépôt des dossiers:

1er juin pour les festivals se déroulant du 1er septembre au 30 novembre 2001

10 septembre 2001 pour les festivals se déroulant du 1er décembre 2001 au 28 février 2002

Rens.: Media desk France, 24 rue Hamelin 75116 Paris.

Tél.: 01 47 27 12 77

ESSOR DU CINÉMA AFRICAIN

Le jury du Festival panafricain du cinéma et de l'audiovisuel (Fespaco) à Ouagadougou (Burkina Faso) a attribué onze prix (sur quinze) à sept longs métrages soutenus par le Centre national de la cinématographie (CNC). Sur ces sept longs métrages, deux ont bénéficié de l'avance sur recettes et cinq du Fonds sud, financé conjointement par le CNC et le Ministère des affaires étrangères. L'objectif est de soutenir le développement d'un cinéma africain fort et diversifié.

Rens. : CNC 01 44 34 34 71

Exposition

UN ABÉCÉDAIRE AUTOUR DU FRAC LIMOUSIN

Le Centre Georges Pompidou abrite jusqu'au 14 mai une exposition dont le titre mystérieux, Azerty, correspond aux six premières touches du clavier d'ordinateur, et présente sous forme d'abécédaire, la collection du Frac Limousin. Chaque lettre constitue en effet un « dossier » en résonance avec les lignes directrices de la collection, sans hiérarchie définie quant à l'ordonnement dans l'espace d'exposition. Des monographies alternent (W comme Wegman ; C comme Closky) avec des ensembles conceptuels ou thématiques (T comme Taxinomie ; B comme Brassage ; V comme

13/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 AVRIL 2001

Variable). De A à Z, d'une thématique à l'autre, le visiteur peut découvrir une collection originale regroupant des artistes des années 60 et 70, mais aussi les pratiques de ceux de la dernière décennie, liées à la performance, à la « dématérialisation de l'objet d'art », aux jeux de langage...

Après avoir invité Le Consortium en 1998 et Purple Institute en 2000, le Centre Pompidou continue de montrer avec le Frac Limousin les collections agissant particulièrement sur les différents territoires de l'art contemporain

Rens. : Centre Georges Pompidou, Galerie Sud, niveau 1 - t/lj sauf le mardi de 11h à

ÉDUCATION ARTISTIQUE : UN GROUPE DE PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL

Une réunion du Groupe de pilotage interministériel (GPI) Culture/Education s'est tenue au Ministère de la Culture le 28 mars dernier. Présidée conjointement par Jacques Vistel, directeur du cabinet de Catherine Tasca et Claude Mollard, chargé de mission auprès de Jack Lang, cette réunion était consacrée à la mise en œuvre du plan à cinq ans en faveur de l'éducation artistique et culturelle annoncé par les deux ministres le 14 décembre 2000. A l'ordre du jour : les missions d'action éducative et culturelle dans les établissements culturels, la formation des formateurs, - priorités du ministère de la Culture -, l'unification des ateliers artistiques (ateliers de pratique artistique, ateliers d'expression artistique) et les nouveaux dispositifs mis en place par l'Education nationale (plans académiques, départementaux et classes à projets d'action culturelle). Les questions de la politique de formation des IUFM, de la politique culturelle des universités, de l'harmoni-

isation des diplômés et de la complémentarité des enseignements ont également été abordées, ainsi que celles des droits audiovisuels et de la rémunération des intervenants et des intermittents. Composé de directeurs des ministères de l'Education nationale et de la Culture auxquels sont associés deux recteurs et deux directeurs régionaux des affaires culturelles, le GPI est un lieu de concertation et de suivi de la politique commune en faveur du développement de l'éducation artistique. Il se réunit au moins deux fois par an et établit chaque année le bilan des actions engagées.

Rens. : DDAT / Chantal Dagault, 01 40 15 78 24

Exposition

AURÉLIE NEMOURS: " LE SECRET DE L'ESPACE EST LA CROIX ".

» du 10 avril au 13 mai.

Depuis les premiers essais de gravure des années 50 jusqu'aux plus récentes sérigraphies, Aurélie Nemours a fait don de l'intégralité de son oeuvre. Aujourd'hui, la BNF propose une sélection de pièces représentatives de cette oeuvre gravée.

Fondé sur la construction d'espaces et de rythmes, ce riche travail d'estampes se compose essentiellement de sérigraphies mais également de monotypes sur verre et de bois gravés.

L'exposition qui se tiendra dans la Crypte du 10 avril au 13 mai présente près de 70 oeuvres mêlant formes géométriques et puissants aplats monochromes.

Rens : Site Richelieu, Crypte - 58 rue de Richelieu.

Exposition

CARLOS FREIRE: TOUT DOIT DISPARAÎTRE

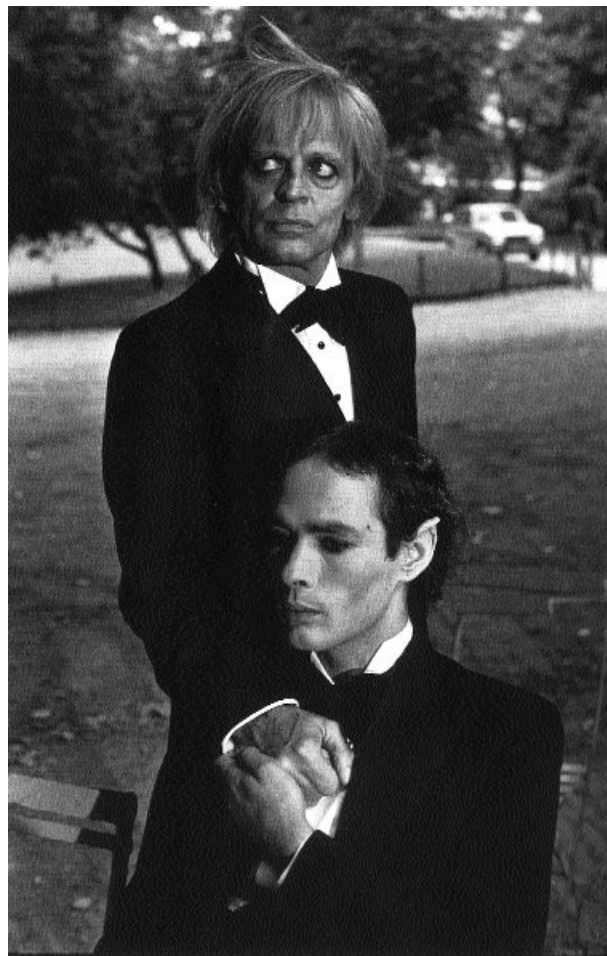
» du 28 mars au 12 juin 2001

Carlos Freire est un voyageur. Il parcourt le monde et, petit à petit, les clichés s'enchaînent; clichés qui immortaliseront sa vision poétique du monde ou, tout simplement, le hasard de ses rencontres. *Tout doit disparaître*

retrace, en une centaine de photographies noir et blanc certaines de ses rencontres (portraits d'artistes ou d'écrivains, parmi lesquels Francis Bacon, Marguerite Yourcenar, Orson Welles, Jorge Luis Borges...) ainsi que des visions intimistes de villes asiatiques, européennes et américaines, retraçant ainsi le parcours original de ce photographe qui, d'après Alain Jouffroy, « *regarde le monde comme le miroir de l'âme propre à chacun* ». L'exposition s'accompagne d'un livre, édité par Hazan, comprenant des textes de l'écrivain et poète Alain Jouffroy. « *Tout doit disparaître* », du 28 mars au 30 juin 2001

Maison de l'Amérique Latine, 217 bd Saint-Germain 75007 Paris
Tél: 04 49 54 75 35

Web: www.mal217.org



Carlos Freire, Klaus Kinski et Pierre Clémenti, in *Tout doit disparaître*, © édition Hazan

LE JARDIN DANS TOUS SES ÉTATS

La Direction de l'Architecture et du Patrimoine publie aux éditions du Patrimoine 3 beaux livres sur les jardins

La France compte plus de 10.000 parcs et jardins remarquables, dont près de 1.500 protégés au titre des monuments historiques. La politique du ministère de la Culture et de la Communication en faveur de ce patrimoine passe par des opérations de formation et de sensibilisation auprès des professionnels comme du grand public. L'objectif est de leur permettre de mieux appréhender le domaine des jardins, encore méconnu en dépit de l'engouement qu'il suscite depuis maintenant plus de dix ans. C'est dans ce contexte que paraissent trois ouvrages.

Jardin . Vocabulaire typologique et technique est le septième ouvrage de la collection Principes d'analyse scientifique conçue et rédigée par les équipes de l'Inventaire général. En définissant et en organisant méthodiquement les termes permettant de décrire un jardin depuis les premières étapes de sa création jusqu'à son état actuel, ce livre a pour ambition de permettre à tous d'utiliser le même langage. Une première partie identifie les jardins et leurs composantes, la seconde explique les techniques propres à ce domaine. La riche iconographie vient étayer les définitions, les compléter, les affiner, mais également montrer comment une forme est déclinée à différentes époques ou dans différentes régions.

Jardin. Vocabulaire typologique et technique par Marie-Hélène Bénétière, historienne de l'art, sous la direction de Monique Chatenet, et Monique Mosser.
432 pages, 490 F, 74,70 euros
Éditions du Patrimoine

Arbres de parcs, un patrimoine à gérer

Le manuel *Arbres de parcs : un patrimoine à gérer* propose une approche pragmatique de l'entretien et de la rénovation des structures arborées, régulières et irrégulières, dans les parcs historiques. Ce guide pratique résulte de l'étude menée, depuis 1994, par l'Institut pour le développement forestier, sous l'égide d'un groupe de travail piloté par le conservateur du patrimoine forestier du ministère. Il trouve une nouvelle actualité au lendemain des tempêtes qui ont dévasté les parcs en décembre 1999. Etayé par de nom-



Hubert Beylier, *Treillages de jardin* © édition du Patrimoine

breuses observations sur le terrain, cet ouvrage définit les principes d'une gestion équilibrée des ensembles arborés. La démarche proposée intègre les contraintes du site et prend prioritairement en compte le long terme, sa mise en œuvre étant un facteur prépondérant de la pérennité du patrimoine végétal.

Arbre de parcs : un patrimoine à gérer, est publié par l'Institut pour le développement forestier avec le concours de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.
Prix : 130 F (+35 F de frais de port pour un ou deux exemplaires)
Disponible : Institut pour le développement forestier
23, avenue Bosquet - 75007 Paris

Treillages de jardin du XIV^e au XX^e siècle

Cet ouvrage s'inscrit dans la collection des « Albums » thématiques du Centre de recherche des monuments historiques qui compte plus de 150 titres consacrés aux aspects techniques de la construction ancienne et plus particulièrement du second œuvre. La première partie, déjà publiée en 1993, rédigée par Hubert Beylier est consacrée aux treillages, du Moyen Age au XVIII^e siècle, d'après « L'art du treillageur ou menuiserie des jardins » d'André Roubo (1775) et les grands traités d'architecture. L'importante iconographie qui illustre cet album invite à un parcours historique : treilles et palissades des jardins clos du Moyen Age, berceaux et galeries de treillage de la Renaissance, salons de treillage, portiques et galeries, ou cabinets de l'époque classique... Dans la seconde partie, Bénédicte Leclerc traite du renouveau du treillage, qui s'amorce à partir des années 1870. Elle retrace l'évolution de cet art jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale et montre comment le treillage passe du domaine privé au domaine public. Enfin, elle consacre un chapitre aux partis de restauration des jardins historiques et à la réinterprétation du treillage par les paysagistes contemporains.

Treillages de jardins du XIV^e au XX^e siècle, Hubert Beylier, technicien des bâtiments de France, Bénédicte Leclerc, historienne et architecte.
éditions du Patrimoine, Paris, 2000

176 p. - 280 F, 42,69 euros

Spectacle

BILAN DU « GUICHET UNIQUE » : SIMPLIFIER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES ARTISTES DU SPECTACLE

Pour simplifier les démarches administratives complexes liées à l'embauche d'artistes et de techniciens par des entrepreneurs occasionnels de spectacles vivants, un « guichet unique » a été mis en place le 2 novembre 1999. Il a enregistré, depuis lors, un fort taux d'adhésion.

Mis en place depuis un an, le guichet unique est un service gratuit qui permet à l'entrepreneur, en remplissant un seul formulaire, en une seule fois et auprès d'un seul organisme, d'accomplir les formalités de déclaration et de paiement des cotisations sociales liées à l'emploi des artistes et techniciens du spectacle. Ces formalités devaient être faites précédemment auprès de six organismes distincts.

C'est dans un rapport qui traite des problèmes de l'intermittence dans le spectacle en 1997, que le conseiller d'Etat Pierre Cabanes, a fait cette proposition. Le but est de lutter contre le travail illégal, de renforcer la protection sociale des artistes et techniciens du spectacle qui rencontrent parfois des difficultés pour être déclarés auprès des organismes sociaux. L'Etat a alors pris l'engagement de mettre en œuvre ce guichet.

Le guichet unique, pour qui ?

Les entrepreneurs occasionnels de spectacles vivants qui ont accès à ce guichet sont des personnes physiques (particulier, commerçant, profession libérale...) ou des personnes morales de droit privé (association,

comité d'entreprise, comité des fêtes...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'Etat), qui n'ont pas pour activité principale l'exploitation de lieux de spectacle, la production ou la diffusion de spectacles et emploient des artistes et des techniciens sous contrat à durée déterminée. Enfin six représentations maximum par année civile doivent être organisées. Il faut également signaler que les cotisations et contributions sociales dont le recouvrement est assuré par le guichet unique, ne font l'objet d'aucune modification de taux ou d'assiette. La mise en œuvre de ce guichet ne s'accompagne, en conséquence, d'aucune aggravation des charges sociales qui pèsent sur les salaires des artistes et des techniciens du spectacle vivant. Le guichet unique qui fonctionne depuis plus d'une année maintenant a fait l'objet d'un bilan d'où il ressort qu'il a effectué 40 386 affiliations ayant engendré la perception de 56,5 millions de francs. Toutefois le nombre important de manifestations occasionnelles recensées par la SACEM, laisse entrevoir un potentiel de développement important à ce service.

L'accès au guichet unique est possible par trois voies différentes :

le site Internet : www.guso.com.fr
le minitel : 36 14 GUSO
l'accueil téléphonique :
N° Azur 0 810 863 342
l'UNEDIC (BP 132-746001 Seynod cedex)

ARCHILAB 2001

L'architecture prospective s'ouvre aux modes d'habiter

Comme chaque année, du 10 mai au 30 juin, Orléans va être le théâtre d'une vaste réflexion sur l'architecture. Cette année, l'interrogation va porter sur une problématique précise : que signifie habiter aujourd'hui? De quelle manière les architectes proposent-ils de nouveaux « modes d'habiter »? Pour répondre à ces questions, Archilab réunit, les 9 et 10 mai prochains, les représentants de la jeune architecture prospective participant aux *Rencontres d'architecture d'Orléans* (du 12 mai au 30 juin), pour des débats et une présentation de leur démarche. Une synthèse des débats est proposée le vendredi 11 mai au matin.

90 projets, réalisés par des équipes de 18 pays, sont exposés sur le site des Subsistances militaires aux *Rencontres d'architecture d'Orléans*. Ceux-ci tentent d'appréhender la diversité des modes d'habiter à travers de nouvelles problématiques internationales: individualisation des modes d'habitat collectif; utilisation de la production industrielle pour aboutir à des propositions singulières; « colonisation réversibles du territoire » comme réponse à la précarité, l'urgence et la nécessité d'un habitat temporaire; apparition de stratégies d'appropriation du système, pouvant aller

jusqu'au « parasitisme ». Orléans sera aussi le théâtre de nombreuses manifestations: le Musée des Beaux-Arts présentera, à travers l'exposition *Inside House un territoire familier*, comment sculptures et objets de design jouent sur l'ambiguïté entre objet domestique et oeuvre d'art. Le Frac Centre, qui a également constitué sa collection autour de la création architecturale, montrera des projets d'habitation dans une exposition intitulée 12 écoles d'architecture en Europe à côté de laquelle seront assurées plusieurs actions pédagogiques. Participeront également à ces Rencontres l'Institut d'Arts Visuels, le cinéma des Carmes et la Médiathèque Jean Renaudie. Créées en 1999, les Rencontres d'architecture d'Orléans sont produites par la ville d'Orléans en partenariat avec le Conseil régional du Centre et le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (DAPA, DRAC), du conseil général du Loiret et le concours du FRAC Centre. Elles auront lieu cette année sous le commissariat de Marie Ange Brayer et Béatrice Simonot.

Archilab, du 12 mai au 30 juin
Site des Subsistances militaires,
45000 Orléans - URL: www.fraccentre.asso.fr/archilab/index.html
e-mail:
Archilab.orleans@wanadoo.fr



I-House projet © Atelier Hitoshi Abe

Après avoir dirigé pendant dix ans la Cinémathèque française, Dominique Païni a récemment été nommé directeur du département du développement culturel du Centre Pompidou. Rencontre.

D'entrée de jeu, c'est le mouvement qui s'impose dans le discours de Dominique Païni. Le mouvement de l'histoire - et puis celui des idées et des différentes disciplines artistiques qui se croisent, se frottent, se mêlent, se stimulent l'une l'autre. Cette effervescence - qu'il est dans la vocation du département du développement culturel non seulement de refléter mais aussi de contribuer à développer - fascine visiblement son nouveau directeur.

« L'interdisciplinarité », explique-t-il, « était au cœur du projet du Centre Pompidou, il y a plus de vingt ans. Elle l'est toujours aujourd'hui... et la vocation du département que je dirige est de la développer et de l'organiser. Plutôt que de s'appeler le « département du développement culturel », il aurait tout aussi bien pu s'appeler le « département de l'interdisciplinarité ». »

Première illustration de cette ouverture aux interactions entre les arts : l'exposition *Hitchcock et l'art : coïncidences fatales*, organisée par le département et qui ouvrira ses portes au Centre, le 5 juin 2001.

DOMINIQUE PAÏNI : « Le cinéma est l'instrument idéal pour éclairer l'interdisciplinarité. »

« L'exposition », explique Dominique Païni, « établira un parallèle entre le cheminement de la création du cinéaste et les mouvements des arts et de la pensée qui l'entourent depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours ».

« Elle sera suivie, dans les années qui viennent, par d'autres expositions consacrées à de grandes figures de l'interdisciplinarité : Roland Barthes, d'abord, à la fin de 2002, puis ensuite Jean Cocteau, qui fut vraiment l'interdisciplinarité incarnée. »

les oeuvres et les idées

Mais Dominique Païni se propose aussi, dans la continuité de l'action de son prédécesseur, Daniel Soutif, de rapprocher toute cette effervescence de la pensée. « Que sont les oeuvres sinon des pensées inscrites dans des formes ? Et la pensée n'a-t-elle pas, elle aussi, sa propre plasticité, qui la rapproche parfois des virtuosités de la danse ou de la musique ? »

Comme son prédécesseur, Dominique Païni souhaite donc articuler entre elles les œuvres et les idées, et les éclairer les unes par les autres. « Et puis, je souhaite aussi », précise-t-il, « interroger l'histoire : celle d'où nous venons et celle qui est « en train de se faire »... »

« C'est à partir de 1945 seulement que le XIX^e siècle nous quitte, laissant la place à une nouvelle culture dans laquelle la communication se développe de plus en plus et rivalise avec l'art. Il faut, à partir de nos collec-

tions, interroger ce passé encore proche. Et puis il faut aussi penser le présent et s'efforcer de trouver quels outils de la pensée et quelles valeurs peuvent nous permettre de mieux le comprendre... »

« L'art du XX^e siècle pose encore beaucoup de questions auxquelles nous n'avons pas répondu. Il faut les poser... et c'est, je crois, l'un des rôles de mon département. »

le point de vue du cinéma

Dominique Païni exprime à plusieurs reprises son souhait de voir l'histoire de l'art revalorisée en tant que discipline qui se transmet et qui s'enseigne. Interroger l'histoire de l'art du XX^e siècle en même temps qu'interroger l'art qui se fait aujourd'hui font donc bien partie des objectifs que se fixe le nouveau directeur du département du développement culturel. Des objectifs ambitieux... mais que Dominique Païni

aborde avec un exceptionnel instrument d'analyse - qu'il connaît bien pour lui avoir déjà consacré tant d'années et tant de passion : le cinéma.

« Le cinéma - ou l'image animée - c'est, en effet, là d'où je viens. Et c'est aussi, pour moi, l'art majeur de ce siècle : le seul à être capable d'enregistrer et ensuite de restituer le passage du temps. Comment, sans le cinéma, conserver en mémoire ce qui se passe aujourd'hui dans le spectacle vivant ? »

« Le cinéma, pour moi, c'est un balcon, offrant sur la diversité des choses un exceptionnel point de vue. C'est la seule discipline qui permette d'organiser l'interaction de toutes les autres et d'en faire la synthèse critique. Parce qu'il est capable de ralentir et d'accélérer les apparences du temps, il est aussi un outil d'analyse. Les arts plastiques contemporains, l'architecture et le graphisme lui doivent beaucoup.



Dominique Païni © Centre Pompidou